

IFCEN[®]

DÉVELOPPEUR DE COMPÉTENCES

RCSQ

Formation Recyclage
Complément Sûreté Qualité

Public :

La formation s'applique à toute personne ayant déjà suivi une formation initiale ou recyclage CSQ et devant maintenir son certificat valide pour travailler sur des EIPS.

Objectifs pédagogiques :

- Appliquer les règles spécifiques aux interventions sur des EIPS relatives à la sûreté nucléaire :
- Distinguer les principes fondamentaux de la sûreté nucléaire et les exigences visant à maîtriser les risques d'origine radiologique et non radiologique.
 - Distinguer le rôle des intervenants pour ce qui est de la maîtrise des arrêts de tranche et en terme de sûreté nucléaire et de disponibilité.
 - Distinguer les actions sous situations ayant un impact sur les enjeux de maintien de la qualification des Eléments Importants pour la protection en lien avec la sûreté nucléaire.
 - Mettre en œuvre, lors d'une mise en situation, les pratiques comportementales et professionnelles adaptées, en prenant en compte les enjeux de sûreté nucléaire et de disponibilité.

Contenu :

- Accueil – Sens des Règles
- Histoire Tremplin ; Positionnement théorique ; Apports spécifiques
- Mise en situation ; Débriefing
- Validation des Acquis Théoriques
- Synthèse

Moyens :

Pédagogiques :

- Formation théorique et pratique, réalisation de scénarii formatifs sur chantier école.

Techniques :

- Utilisation de *CIN Interactiv System* :
 - Identification en temps réel par le formateur des acquis des stagiaires
 - Démarche active pour les stagiaires
 - VAT réalisée sur tablette
- Salle équipée et chantier école agréé par EDF et certifié CEFRI F

Humains :

- 2 Formateurs habilités à partir de 7 stagiaires lors des mises en situations sur chantier école.

Pré Requis :

- Posséder les certificats de stage CSQ et SCN1 ou SCN2 (Formation initiale ou recyclage).

Durée :

- 14 heures ; 2 jours.

Modalités d'évaluation :

Validation des acquis théoriques (VAT).

Validation :

attestation de formation et certificat de stage

Nombre de participants :

12 personnes maximum

Durée de validité :

4 ans (impossibilité d'intervenir sur CNPE au-delà de cette échéance)

B100-FP-00-v05-2021